Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Partage de moyens

Par GM31

Bonjour,
Nous sommes trois thérapeutes candidats à la location d'un local commun (3 cabinets propres + salle d'attente commune).
Peut-on se mettre sous forme d'association pour louer le local, l'assurer et l'entretenir (pas de personnel) ?
Sinon quel(s) statut(s) est le moins contraignant ?
Merci de m'éclairer.